Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1184

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

●●●

alors à augmenter en toute liberté. Les seuls acteurs à y gagner seront alors les vendeurs d'usines de tri clés en main.

Il était prévisible que la gestion efficace des déchets attise les convoitises des industriels, toujours enclins à profiter de la paresse ou du manque d'imagination des responsables politiques ou de certains citoyens.

L'autre solution est d'affiner la collecte séparée des déchets et leur recyclage en faisant des administrés des partenaires actifs et responsables. Les investissements nécessaires pour une information dynamique et pour la mise en place d'un système de collecte efficace et accessible à chacun sont sans commune mesure avec le coût élevé de la mise sur pied d'un système industriel. Il est cependant clair que les collectivités publiques locales — souvent dépassées par la complexité de ces problèmes — seraient assurément plus tentées de mettre sur pied un système efficace de tri à la source si les autorités fédérales voulaient bien s'y engager d'une manière plus marquée, notamment sur le plan financier, plutôt que de se contenter d'édicter des normes dont la mise en œuvre est ensuite courageusement laissée aux bons soins des cantons et des communes. ■

Courrier

A propos de l'idée d'affecter le produit de la taxe sur le CO_2 à l'abaissement des émissions dans les pays où cela serait le plus rentable (DP n° 1181 *Privilégier l'objectif*), un lecteur réagit.

«...Cette suggestion appelle une observation fondamentale: les moyens techniques ne suffiront pas à limiter les émissions de CO_2, il faut aussi modifier nos comportement énergivores.

En 1987, les pays de l'OCDE et de l'Est réunis représentent 24% de la population mondiale et consomment 78% des énergies commercialisées dans le monde. Il faut en outre relever que 90% de ces énergies sont des énergies fossiles non renouvelables (pétrole, gaz et charbon) productrices de CO_2.

Si l'on admet que nous devons, au moins, stabiliser la consommation de ces énergies et si l'on souhaite, pour des raisons d'équité, que chaque habitant de la Planète puisse disposer de la même quantité d'énergie, il faut alors que la population des pays de l'OCDE et de l'Est réduisent leur consommation de 78 à 24%, soit d'un facteur 3 environ.

Nous savons bien que les mesures techniques et les énergies renouvelables ne suffiront pas pour satisfaire un tel objectif et qu'il faudra également changer nos comportements énergétiques, notamment en supprimant l'usage de la sacro-sainte bagnole individuelle et en réduisant les volumes d'habitation chauffés, comme dans les campagnes d'antan. Cette situation ne serait pas si terrible, puisque nous reviendrions à la consommation du début des années soixante, où personne ne mourrait de froid en Suisse».

Jean-Michel Corajoud

En bref

1941, en Suisse, publication par la *Ligue du Gothard*, mouvement d'affirmation nationale, d'une brochure d'Albert Studer-Auer intitulée *L'Offensive de la vie — Pour la restauration de la famille*. On lit à la page 11: «Le tableau d'ensemble s'assombrit quand on constate que les familles nombreuses dont dépend désormais pour une large part l'avenir du pays ne sont pas toujours signe de santé, tandis que les époux normaux et bien équilibrés réduisent toujours plus le nombre de leurs enfants... Ainsi ce couple dont descendent, en quatre à cinq générations, une centaine d'anormaux et de tarés, et pour lequel l'Etat a payé jusqu'à 5 millions d'assistance et de frais d'internement».

Votation sur le racisme

(*ag*) La votation avait plusieurs enjeux. L'objet lui-même: la répression des formes agressives et dégradantes de la haine raciale, ethnique, religieuse. Mais aussi indirectement l'ouverture de la Suisse au monde extérieur. Et enfin la légitimité du Conseil fédéral pour conduire cette politique.

A juste titre les commentateurs ont rapproché les votes du 25 septembre de ceux des scrutins antérieurs sur l'EEE, sur les casques bleus, sur les naturalisations facilitées. L'intérêt de ces comparaisons, c'est de faire apparaître des constances cantonales sous la liberté d'appréciation que justifie la spécificité des objets.

Ces cartes superposées définissent l'enjeu. Il est de nombreux cantons suisses-allemands qui, tels les deux Bâle, sont des cantons d'ouverture. Sur la question européenne qui est la question primordiale, il importe, j'insiste, de les faire basculer dans le camp de l'ouverture. C'est la responsabilité des cantons sûrs d'eux et de l'appui de leur population d'aborder les cantons réfractaires, non pour les régenter au nom d'une vérité préétablie, mais pour débattre avec eux. A 13 contre 13, comme l'a révélé le dernier vote, les chances s'équilibrent. Mais il ne faut pas que les majorités futures s'inscrivent au hasard de l'ordre chronologique des scrutins. Elles doivent faire l'objet d'un travail intercantonal préalable, celui des autorités politiques, celui des mouvements engagés, celui des partis, de canton à canton, de jumelage à jumelage. Le 25 septembre a confirmé que le jeu était ouvert. ■

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Pierre Imhof (pi)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Pierre Chiffelle
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano, Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9